



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Monsieur Nour-Eddine SENHADJI
Conseiller municipal

Objet : Question orale : Demande d'un conseil municipal extraordinaire sur les questions de sécurité - en confirmation des éléments de réponse oralement exposés en séance du 19 décembre 2009

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par courrier en date du 18 novembre 2009, dans le cadre des questions orales de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2009, vous sollicitez la tenue d'un conseil municipal extraordinaire sur les questions de sécurité.

Comme vous le rappelez conformément à l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, le maire est tenu de convoquer le conseil municipal quand la demande motivée lui en est faite par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice.

Je vous précise que je n'ai été saisie que de votre demande.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt que revêt cette question pour les élus de notre assemblée, mais également pour l'ensemble de nos concitoyens, je suis favorable à la tenue d'un conseil municipal consacré à cette question.

Comme je l'ai indiqué lors du conseil municipal du 19 décembre dernier, compte tenu des contraintes de temps, et dans un souci d'organiser un débat de qualité, avec la participation du plus grand nombre, il convient de construire ensemble un calendrier, en vue de la tenue de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacqueline ROUILLON
Maire-Conseillère Générale